

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la COMMUNE DE SAINT LAGER BRESSAC

Séance du : 27.02.2024

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	9
Date de la convocation 21.02.2024 Date d'affichage 28.02.2024 Objet de la Délibération Village ambassadeur Don d'Organes	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept février</i> A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD A. Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / RIOU J. / STOFFT N. / VINCENT J. / ROUSSON L. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. Excusés : BAUDRAND M. / ROBERT G. / BARDINE L./ GRANDJEAN L. / PELLEGRIN R	

M. le maire avise les élus présents de la proposition de Mme Véronique ROMESTANT de devenir « ville ambassadrice de don d'organes ». En effet, en tant que greffée, cette administrée est sollicitée par l'association Greffes+ pour promouvoir auprès de sa commune cette action.

L'association Greffes+ a mis en avant la nécessité de trouver des actions innovantes permettant aux français d'être confrontés à ces deux mots « don d'organes » pour les inciter en parler en famille et avec leurs proches afin que ces derniers puissent le moment venu, relater au corps médical que leur défunt n'était pas opposé au prélèvement de ces organes.

Greffes+ a lancé cette action au printemps 2023 avec le soutien de l'association des Maires de France et de l'ensemble du corps médicale notamment les coordinations de prélèvements d'organes. Il est proposé aux communes de poser des panneaux mais également de signer une charte dans laquelle elle s'engage moralement avec l'aide du milieu associatif à communiquer sur le don d'organes vis-à-vis de ses concitoyens.

Il est proposé aux membres présents de s'engager à communiquer sur le don d'organes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 9 voix Pour, 0 Abstention,

- Souhaite devenir « Village ambassadeur du don d'organes »
- Charge le maire de signer la charte dans laquelle la commune s'engage moralement à communiquer sur le don d'organes
- Autorise le Maire à insérer dans le bulletin municipal un article sur ce mouvement
- Inscrit cette dépense au budget Commune 2024

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Alain BERNARD,
Maire de SAINT LAGER BRESSAC.

Transmis au représentant de l'état le 05 mars 2024

